

Réfugiés

# Dans les méandres de l'asile

Au CADA Jane Pannier à Marseille, les demandeurs d'asile sont accompagnés dans le dédale des démarches administratives. Les travailleurs sociaux conjuguent leurs compétences pour les soutenir, qu'ils soient déboutés ou réfugiés.

**E**talem n'a plus peur. Pour elle, ce rendez-vous c'est le début de la fin. À 23 ans, l'Éthiopienne va être entendue par un agent de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Certaine de son bon droit, elle prend un selfie dans la salle d'attente. Hébergée au centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) Jane Pannier à Marseille, elle espère cette convocation depuis juillet 2014. Pour se rendre à Fontenay-sous-Bois en région parisienne, elle a la chance de voyager avec Monique. Hasard incroyable, sa colocataire a été convoquée le même jour à la même heure. La Centrafricaine de 43 ans, elle, attend son audition depuis le 19 février 2015. L'une a été victime de la traite des êtres humains, l'autre risque sa vie dans son pays parce qu'elle est catholique.

Trois semaines plus tard, Elise Van Crayelynghe, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) et Sabrinna Salogo, juriste au CADA marseillais, rendent visite aux deux femmes.

« La situation est délicate, explique la CESF. Monique a reçu une réponse positive de l'OFPRA, mais nous ne connaissons pas encore la décision pour Etalem. »

Avec un master en informatique en poche, Monique s'impatiente et veut retrouver son métier et son statut. « Je me suis renseignée, il faut que je fasse une validation des acquis de l'expérience (VAE). Au début, j'ai fait un peu de bénévolat au

Secours populaire, mais après un moment, l'énergie s'essouffle. Heureusement avec le CADA, on fait des visites de musées, on va à des concerts, on participe à des débats sur l'exil et on profite des animations du CHRS. Ça nous sort de la pression de l'attente. Ça doit être compliqué pour l'équipe parce qu'elle nous voit dans l'angoisse sans avoir aucun pouvoir. » Pour Elise et Sabrinna, l'obtention du statut de réfugié, et donc d'une carte de résident de dix ans, amorce un nouveau travail. L'hébergement de Monique se poursuit pendant trois mois renouvelables une fois, le temps d'accéder au droit commun. La CESF s'occupe du dossier de demande du RSA, de l'inscription au dispositif pour le relogement des réfugiés et au SIAO pour tenter d'obtenir un logement en bail glissant. De son côté, la juriste entame les démarches d'un regroupement familial afin que les trois enfants restés au pays rejoignent leur mère.

## Un timing très serré

Avec un taux d'accord de 21 % à l'OFPRA, la majorité des demandes font l'objet d'un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Environ encore un an d'attente. « En tant que juriste, je préfère cette cour administrative, parce qu'elle s'appuie sur des règles objectives, alors que l'OFPRA s'autorise le ressenti. » Si les institutions prennent leur temps, pour le réfugié chaque démarche suppose un timing très précis. « Pour un recours, nous avons un mois après réception du recommandé. Un jour de trop et c'est mort. » Or, en CADA, chaque étape de l'accompagnement peut se heurter à la barrière de la langue.

La rencontre débute par la signature d'un contrat où le demandeur d'asile s'engage à venir aux rendez-vous, et l'équipe à assurer son suivi. « Nous sommes les premiers professionnels à les accueillir et à les prendre en charge, raconte Elise. On va être là pendant deux ans, et ça passe très vite. Au début, il faut parvenir à se com-

## Pour le réfugié chaque démarche suppose un timing très précis

prendre. Par exemple, pour une inscription à l'école, il faut un carnet de vaccinations, donc un rendez-vous à la PMI. » L'accompagnement se fait tous azimuts : droits à la couverture maladie universelle, accès au Resto du cœur, aux transports en commun, gestion des conflits de colocation... Un demandeur d'asile hébergé en CADA doit vivre avec une allocation de 179 euros par mois, ce qui suppose d'apprendre très vite à se débrouiller. « Pour la vie quotidienne, on mime, on utilise un mot pour une idée, on va sur Google traduction, poursuit Elise. Le niveau de compréhension augmente avec la confiance. »

Pour établir le récit de vie et expliquer les aspects juridiques, l'interprète est incontournable. Pour cette partie de l'accueil, le duo d'accompagnatrices se trouve dans un rôle ingrat. « Nous les préparons à l'entretien avec l'OFPRA, explique Sabrinna. On demande des

### Jane Pannier en chiffres

72 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale  
5 lits halte soins santé  
26 logements en maison relais  
20 studios en résidence accueil  
20 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile  
32 places d'hébergement en CADA.



précisions, des détails, ça les agace, ils ont l'impression qu'on ne les croit pas. En plus, on a besoin de documents, ce qui oblige à reprendre contact avec le pays, à replonger dans une histoire douloureuse. » Le pire reste encore de préparer la sortie du dispositif après avoir épuisé tous les recours. « Une fois qu'ils sont déboutés, on les met en procédure d'expulsion lente, raconte Elise. Ça laisse neuf mois pour poursuivre le travail en mode bénévole. On trouve toujours une solution, même si elle ne correspond pas à leur désir. Sans papiers, les choix sont limités. » La juriste et la conseillère partagent un agenda commun et s'enrichissent de leurs connaissances respectives pour assurer cet accompagnement de travailleuses sociales de la procédure.

### Comme un lundi

Si Sabrinna maîtrise le droit, elle sait aussi profiter du « temps perdu » avec une famille dans la salle d'attente d'un dentiste. Jamais scolarisée et habituée à une prise en charge collective à l'africaine, une mère guinéenne se retrouve complètement débordée seule avec six enfants âgés de 2 à 15 ans. Du coup, la professionnelle se renseigne sur le stage du garçon qui est en 3<sup>e</sup>, demande à la sœur en 5<sup>e</sup> où en sont ses notes. L'entretien informel est ponctué par la dentiste qui s'adresse en priorité à Sabrinna qui, elle, tente d'impliquer la mère. « Ce genre de rendez-vous, c'est toujours pareil, on pense que ça va durer cinq minutes, et on reste. Ça rassure les médecins, et c'est l'occasion de faire le point. Là, je vais tous les rencontrer individuellement pour recadrer. » Elle va aussi prendre contact avec une association partenaire d'aide aux devoirs. Le 14 décembre au bureau, l'équipe du CADA commence par gérer une spirale administrative. Domicilié au siège, un couple de Tchéchènes a découvert trop tard un courrier de convocation à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Il faut

régler en urgence la suspension du RSA pour une réfugiée qui vient d'obtenir un logement, reprendre rendez-vous à l'OFII, comprendre pourquoi des familles sont convoquées pour l'aide au retour alors que leurs démarches sont en cours, faire suivre un dossier de cantine, remplir des attestations d'hébergement pour la CAF... Le lot du lundi. Sabrinna fait chauffer l'imprimante, puis file au Trésor Public pour retirer les avis d'imposition de plusieurs familles qui ne les ont pas reçus. Pendant ce temps la chef de service, Christine Ponsin, explique au téléphone qu'elle ne sait pas si en 2016, elle obtiendra sept appartements de plus, ou perdra l'agrément et fermera. Une précarité devenue ordinaire pour les services dédiés à l'accompagnement des demandeurs d'asile.

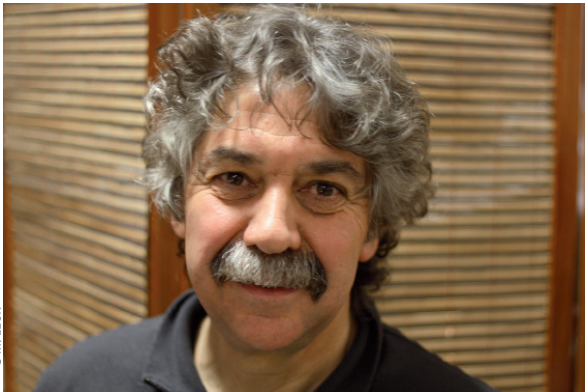
Myriam Léon

### Au fil de l'histoire

Le centre marseillais d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) compte aujourd'hui 32 places pour femmes seules et familles. En 1919, quand Ernestine Gory crée la Maison de la jeune fille, elle veut prendre soin des femmes les plus vulnérables, leur donner un avenir. En 1948, rebaptisée Jane Pannier, du nom de la cofondatrice et première présidente de la Cimade (1), l'association élargit peu à peu son champ d'action au gré des besoins constatés autour de son service mère, l'accueil des femmes. En 2001, l'arrivée massive sur Marseille d'Algériennes fuyant la guerre civile, la conduit à créer cinq places d'hébergement destinées aux demandeuses d'asile territorial. En 2005, le statut de CADA lui est proposé : cinq places sont conservées pour les femmes isolées, vingt-sept autres sont destinées aux familles.

(1) Comité inter-mouvements auprès des évacués.

Entretien avec Olivier Landes,  
directeur de Jane Pannier depuis 1987



© M. LÉON

Olivier Landes défend le choix de l'accompagnement des demandeurs d'asile même après le rejet de tous les recours. Une pratique audacieuse quand le dispositif dépend entièrement de la préfecture.

## Jane Pannier, l'insoumise

### Quelle est la spécificité du statut de CADA?

Financés par la préfecture, les CADA passent en 2005 sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et non plus de l'action sociale. Ce glissement est important, il peut être lourd de conséquences. On sent bien que la demande n'est pas dans l'accompagnement social, mais dans la gestion des flux, le logement et basta. Il faut savoir s'adapter, sans tomber dans la critique systématique ou dans la crainte. Quand on n'est pas d'accord, on peut discuter. Même si nous sommes dans l'opposition, c'est plus intéressant pour la préfecture de travailler avec nous qu'avec des moutons. Je me positionne sur notre identité, je rappelle régulièrement le lien entre Jane Pannier et la Cimade. Ça ne me donne pas des points, mais ça me permet d'être moi-même. Ils savent parfaitement qu'ils ne peuvent pas tout nous demander. Il y a un rapport d'honnêteté.

Jane Pannier ne peut pas accepter du logement sans accompagnement social. Notre valeur fondamentale c'est la proximité, être à disposition, à l'écoute. Alors que par souci d'éco-

nomie les CADA optent souvent pour les quartiers Nord, nous logeons les demandeurs d'asile dans six appartements répartis dans le centre-ville pour faciliter l'intégration.

### En quoi consiste le travail de l'équipe?

Il repose sur trois piliers : l'accueil, l'accompagnement juridique, la gestion de l'attente. Concrètement, le demandeur d'asile ne peut pas travailler. Il ne prévoyait pas cette attente qui dure au moins un an. Pendant ce temps, nous essayons d'expliquer ce qui se passe. Il faut se préparer, mais à quoi? Tout est possible. Or pour commencer un apprentissage, il est nécessaire de se projeter. Pour les enfants, c'est naturel, ils vont à l'école, apprennent vite. C'est d'ailleurs un problème. Souvent, ils font la traduction, ce qui rend les parents dépendants. De leur côté, les enfants vivent à fond la pesanteur des problèmes familiaux, ils ne sont pas à leur place. Par exemple, ils vont refuser de partir en vacances parce que la famille peut avoir besoin d'eux. C'est plus compliqué d'apprendre une langue à 40 ans. Si en plus, on n'est jamais allé à l'école et qu'on ne sait pas tenir un stylo, c'est terrible. Nous avons énormément de difficultés à trouver des méthodes d'apprentissage pour des non francophones analphabètes.

### Comment garder son indépendance face à la préfecture?

Le premier travail consiste à être reconnu dans notre manière de faire. Il faut bien définir notre projet, le faire connaître et le faire vivre en étant exigeant envers nous-même. Notre chef de service, Christine Ponsin, est à la fois éducatrice spécialisée et juriste. Elle connaît parfois mieux la loi que les employés de la préfecture. Nous nous appuyons également sur nos partenaires, la Cimade en premier lieu, mais aussi la FNARS (1) et l'URIOPSS (2). Il n'y a rien de pire qu'un dispositif marginalisé qui s'occupe de marginaux. Ensuite, une petite structure a des vertus. Souvent ça profite au territoire, alors que grossir ne répond pas forcément à une logique de qualité, et puis en cas de fermeture, ça n'implique que deux ou trois salariés. Ça nous laisse la liberté de ne pas devenir des prestataires de services. Nous sommes engagés dans une mission, nous l'accomplissons exactement et nous ne suivrons aucune directive contraire à nos engagements. Il faut savoir pourquoi on travaille. Dans les années 90, nous combattons la pauvreté, avec dans l'idée de disparaître ensuite. Maintenant, des structures cherchent à se développer. Il y a des écoles différentes dans le travail social, nous restons des militants. Le monde associatif est là pour inventer, porter une parole originale qui ne soit ni dictée par l'État, ni par le désir de voir grandir le projet. L'important c'est la méthode de travail, la pensée, l'engagement militant, le vivre ensemble.

Entretien réalisé par M. L.

(1) Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale.

(2) Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

Même si nous sommes dans l'opposition, c'est plus intéressant pour la préfecture de travailler avec nous qu'avec des moutons.